Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du lundi 27 avril 2026 tenue à la salle du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept avril à dix-huit heures trente, le conseil municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Julien RONZIER, Maire, à la suite de la convocation adressée le quatorze avril deux mille vingt-six.

ETAIENT PRESENTS :

RONZIER Julien, FAURE Sophie, QUATRESOUS Christian, SOUBEYRAND Daniel, POYET Manon, DUMAS Jean-Marc, BOUTTE Thérèse, BAISSAT Serge, LANDON Loïc, PERRIN Sophie, PHALIPPON Sandrine, MEFTAH Pascal, OLLIER Séverine, POMMIER Régine

Monsieur QUATRESOUS Christian est élu secrétaire de séance

En exercice :	14
Présents :	14
Votants :	14

ORDRE DU JOUR

- Approbation du dernier PV de réunion
- Associations
  - ✓ Vote des subventions 2026
- Formation aux élus
  - ✓ Droit à la formation
- Finances
  - ✓ Vote des taux des taxes directes locales pour 2026
  - ✓ Vote du budget 2026 commune
  - ✓ Vote du budget 2026 photovoltaïques
- CCID
- Divers
  - ✓ Commémoration 8 mai
  - ✓ Fleurissement de la commune

Approbation du procès-verbal du 30 mars 2026 à l'unanimité des membres présents.

Arrivée de Madame PHALIPPON Sandrine à 18h40

Associations

Vote des subventions 2026 :

Le conseil municipal a examiné et voté les subventions attribuées aux associations de la commune. L'adjointe en charge des associations a présenté le formulaire de demande transmis en début d'année. Il a été décidé de le maintenir en l'état. Un point a ensuite été fait sur les demandes de chaque association. Il en ressort, pour cette année, la répartition suivante :

Associations	Montant 2026
ADAPEI	150€
Amicale des sapeurs-pompiers	230€
Chasse de Soleymieux	100€
Comité des fêtes de Soleymieux	150€
DDEN	0€
La Truite de Soleymieux	150€
ESHF	175€
MJC les fougères	230€ + 70€ exceptionnellement pour les 30ans de l'association
Sou des Ecoles	230€

NMSB	0€ mais la salle gratuite pour la soirée Halloween
Rencontre et Loisirs	150€
Au fil de la Mare	0€

Pour : 12
Contre : 0 **Abstention : 2 (OLLIER Séverine et POYET Manon)**

Subvention école privée :

Madame la première adjointe explique que l'école Sainte Anne est une école sous contrat d'association avec l'enseignement public (article L. 442-5 du code de l'éducation). Le code de l'éducation prévoit que « les dépenses de fonctionnement des classes sous contrat sont prises en charge dans les mêmes conditions que celles des classes correspondantes de l'enseignement public ».

Le calcul du coût d'un élève fréquentant les écoles publiques de Soleymieux et Saint-Jean-Soleymieux (les deux écoles étant en RPI) a été recalculé pour l'année 2026 et fixé à 1 187.85 € par enfant de maternelle et 410.02 € par enfant d'élémentaire. Le montant total est de 6 433.89€ et il sera inscrit au budget au compte 65748.

Pour : 12
Contre : 0 **Abstention : 2 (BAISSAT Serge et SOUBEYRAND Daniel)**

Subvention ADMR :

Madame la première adjointe explique que la commune participe au financement du service de portage de repas assuré par l'ADMR pour les habitants de la commune. Pour le budget 2026, il convient de prévoir des montants qui auraient dû être inscrits au budget 2025 mais qui ne l'ont pas été.
Ainsi, il est proposé d'inscrire la somme de 857 €, correspondant à un complément pour l'année 2023 lié à un déficit de l'ADMR, ainsi que la somme de 1 088 € au titre de l'année 2025, ces deux montants ayant fait l'objet d'un avis favorable du conseil municipal lors de la séance de juillet 2025.
Une délibération sera prise pour 1 945€

Une prévision de 1 250 € est également inscrite pour l'année 2026. Ce dernier montant sera réajusté et soumis à délibération lors d'un prochain conseil, après réception du chiffrage définitif de l'ADMR.

Vote favorable à l'unanimité.

Pour : 14
Contre : 0 **Abstention : 0**

Formation des élus

Droit à la formation :

Monsieur le Maire expose que l'article 73 de la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité complété par l'article L2123-12 du CGCT, précise que le Conseil Municipal doit délibérer sur l'exercice du droit à la formation de ses membres en déterminant les orientations et les crédits ouverts à ce titre.
Conformément à l'article L2123-14 du CGDT qui dispose « le montant des dépenses de formation ne peut excéder 20% du montant total des indemnités de fonction qui peuvent être allouées aux élus de la commune » il est proposé d'arrêter le montant des dépenses de formation.

Le Conseil Municipal ayant arrêté le montant brut des indemnités de fonction à la somme de 39 461.04€, la dépense de formation ne pourra excéder 20% ni être inférieur à 2% de cette somme soit compris entre 789.22€ et 7 892.21€.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'arrêter le montant des dépenses de formation à 1 500 euros
- D'ouvrir à chaque élu le droit à bénéficier, pendant l'exercice de son mandat de la prise en charge de sa formation relative aux questions ayant trait à la fonction élective et à la gestion communale
- Que les sommes inscrites au budget de la commune correspondent à des sessions de formation suivies éventuellement au sein de plusieurs organismes, en fonction des demandes des élus

Vote favorable à l'unanimité
Pour : 14
Contre : 0 **Abstention : 0**

Finances

Vote des taux des taxes directes locales pour 2026 :

Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter les taux des taxes d'imposition pour l'année 2026, la commune n'ayant pas de projet particulier nécessitant une

hausse de la fiscalité. Il rappelle les taux actuellement en vigueur pour la taxe foncière (TF) 31.61%, la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) 53.08% et la taxe d'habitation sur les résidences secondaires 8.42%.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, de ne pas augmenter les taxes pour l'année 2026 et de reconduire les taux en vigueur

Pour : 14
Contre : 0 **Abstention : 0**

Budget 2026 de la commune :
Monsieur le Maire présente le budget 2026 pour la commune

	DEPENSES FONCTIONNEMENT	2026 Prévu
011	Charges a caractères générales	285 825,70
012	Charges de personnel	209 000,00
022	Dépenses imprévues	
023	Virement à la section Investissement	
042	Opération d'ordre entre section	21 570,00
065	Autres charges de gestion courante	194 728,95
066	Charges financières	32 000,00
067	Charges exeptionnelles	2 500,00
068		1 067,00
73/014	A C fonctionement	15 817 €
	TOTAL DEPENSES	**762 508,65**

	RECETTES FONCTIONNEMENT	2 026 Prévu
2	Excédent antérieur reporté	260 080 €
013	Atténuation de charges	800,00
70	Produits de service	49 907,00
73	Impôts et taxes	228 000,00
74	Dotations et participation	126 000,00
75	revenu des immeubles	82 000,00
76		0,00
77	Produit exceptionnel	100,00
78	reprise sur dépreciations de creances	
42	Opération d'ordre entre section	15 622,00
	report recettes de cloture assainissement	
	TOTAL RECETTES	**762 508,65**

Le fonctionnement est équilibré en dépenses et en recettes à 762 508.65€.

	DEPENSES INVESTISSEMENTS	2 026 Prévu
001	Solde d'exécution	153 329,51
16	Remboursement d'emprunts	240 000,00
20	immobilisation incorporelles	47 021,00
21	Immobilisation corporelles	20 500,00
23	Immobilisation en cours	0,00
27	Autres dettes	0,00
040	cession d'immo	19 822,00
	AC investissement	15 622,00
	TOTAL DEPENSES	**496 294,51**

	RECETTES INVESTISSEMENTS	2 026 Prévu
001	Solde d'exécution	
021	virement de la section fonctionnement	0,00
040	opération d'ordre entre section	25 770,00
10	Dotations et fonds divers	135 583,00
13	Subvention	127 000,00
16	Emprunts et dettes assimilés	179 374,67
1068	affectation de resultat	26 329,51
024	Produits de cessions	
027	Remboursement photovoltaiques	2 237,33
204	fond de concours	
	report recettes de cloture assainissement	
	TOTAL RECETTES	**496 294,51**

L'investissement est équilibré en dépenses et en recettes à 496 294.51€

Programme d'investissement dépenses 2026.

Programme	RAR 2025	Proposition 2026
278 – PC secrétariat		1 500.00€
246 - Signalisation		6 000.00€
353 – Extension réseau MIALLON		1 010.00€
247 -Chaises de bureau		1 000.00€
351 - Matériel agent technique		5 000.00€
323 – Autolaveuse		4 000.00€
365 – Tonnelles		3 000.00€
364 – Renforcement réseau Barnaud		7 511.00€
TOTAL	**0€**	**29 021.00€**

Programme d'investissement recettes 2026

Programme	RAR 2025	Proposition 2026
Salle des fêtes	120 000.00€	
Aire de jeux	7 000.00€	
TOTAL	**127 000.00€**	**0€**

Le budget principal 2026 est approuvé par les membres présents
Pour : 14
Contre :0 Abstention : 0

Budget annexe 2026 du photovoltaïques :
Monsieur le Maire présente le budget 2026 pour le photovoltaïques

DEPENSES FONCTIONNEMENT		2026 Prévu
011	Charges a caractères générales	500 €
022	Dépenses imprévues	
023	Virement à la section Investissement	
042	Opération d'ordre entre section	1 678 €
065	Autres charges de gestion courante	500 €
TOTAL DEPENSES		2 678,00 €

RECETTES FONCTIONNEMENT		Prévu
2	Excédent antérieur reporté	342,06 €
70	Produits de service	1 649 €
74	Dotations et participation	
75	revenu des immeubles	
42	amortissement	687 €
TOTAL RECETTES		**2 678,00**

Le fonctionnement est équilibré en dépenses et en recettes à 2 678.00€.

	DEPENSES INVESTISSEMENTS	2 026 Prévu
001	Solde d'exécution	
21	Immobilisation corporelles	
16		13 479,91 €
040	cession d'immo	687,00 €
	AC investissement	
	TOTAL DEPENSES	**14 166,91**

	RECETTES INVESTISSEMENTS	2026 Prévu
001	Solde d'exécution	12 488,91 €
021	virement de la section fonctionnement	
040	opération d'ordre entre section	1 678 €
13	Subvention	
16	Dettes	
1068	affectation de resultat	
	TOTAL RECETTES	14 166,91 €

L'investissement est équilibré en dépenses et en recettes à 14 166.91€

Le budget annexe photovoltaïque 2026 est approuvé par les membres présents
Pour : 14
Contre : 0 Abstention : 0

CCID

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts prévoit la création dans chaque commune d'une commission communale des impôts directs (CCID), présidée par le maire. Dans les communes de moins de 2 000 habitants, elle est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 suppléants, désignés pour la durée du mandat du conseil municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française, âgés d'au moins 25 ans, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impôts locaux et disposer de connaissances suffisantes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, d'établir une liste de 24 noms comme ci-dessous en vue de la nomination des membres de la commission :

- DUMAS Jérôme
- BROSSIER Bruno
- BRUN Gisèle
- COULIARD Laurent

- CREPET Jean-Claude
- FAURE Didier
- FRECON Bernard
- GACHET Albert
- GIRE Nicolas
- JUBAN André
- LEVET Guy
- FRIBOULET Yvan
- PONTET Christine
- MONDON Gérard
- ORELUT Sylvie
- POYET Marc
- REDON Daniel
- BERT Maryline
- ROLLE Bruno
- QUATRESOUS Christian
- SOUBEYRAND Daniel
- MEFTAH Patrick
- RONZIER Janie
- ROLLAND Rénald

Une délibération sera prise

Pour : 13
Contre :0 Abstention : 1 (POYET Manon)

Divers

Commémoration du 8 mai :

La cérémonie commémorative se déroulera :
Le 8 mai à 10h30
Au monument aux morts
Elle sera suivie d'un verre de l'amitié dans la salle du Tilleul.
Une gerbe sera commandée pour la cérémonie

Fleurissement de la commune :

L'horticultrice procédera à la livraison des fleurs le vendredi 1er mai après-midi.
Le fleurissement de la commune aura lieu le 2 mai à partir de 8h30

L'agent technique sera chargé de préparer les bacs et massifs en amont de cette intervention

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est close à 21h30.

Le Maire,
Julien RONZIER

Le Secrétaire de séance,
Christian QUATRESOUS